



Prefecture de l'Isère
12 Place de Verdun
CS 71046
38021 Grenoble cedex 01

Réf : Service Aménagement
SF

Moirans, le 4 août 2023

Le Président,

Siège Social
34 rue du Rocher de Lorzier
ZA Centr'Alp
38430 Moirans
Tél. : 04 76 20 67 11
Email : accueil@isere.chambagri.fr

**Objet : Avis sur le projet de modification de la ZAP Izeron /
Cognin les Gorges**

Monsieur le Préfet,

Vous nous avez transmis pour avis le projet de modification de la ZAP Izeron / Cognin les Gorges créée par arrêté préfectoral en 2008. Cette ZAP a déjà fait l'objet d'une modification en 2015 pour une aire de stockage de produits inertes par la société Bonin TP. Le présent projet correspond à une demande de cette même société pour déclassée une parcelle dans le but d'agrandir la zone de stockage.

La Chambre d'Agriculture n'est pas opposée au développement de l'entreprise Bonin TP (entreprise implantée antérieurement à l'approbation de la ZAP) mais regrette que cette surface même si elle ne représente que 0.49 % de la ZAP soit soustraite de ce zonage ayant pour objectif la préservation des espaces agricoles et plus particulièrement des espaces irrigués pour en optimiser les investissements.

Aussi, pour palier à cette perte nous souhaitons qu'il y ait une compensation foncière. Cette surface devra être intégrée au périmètre de ladite ZAP tout en agrandissant son périmètre en lien avec le projet de développement du réseau d'irrigation.

Notre compagnie n'est pas défavorable à ce projet de modification mais nous souhaitons que des compensations soient mises en place pour protéger les surfaces agricoles de ces communes en vue du développement de l'irrigation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Claude DARLET

